

**DELIBERATION
 DU COMITE SYNDICAL
 SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Nombre de membres en exercice 134
 Nombre de membres présents 89
 Nombre de suffrages exprimés 88
 VOTES : Contre =0 Pour =88 Abstentions =0
 Date de convocation : 21/01/2026

Séance du 10/02/2026 à 18 heures 00

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Pierre COUTAUD, Vice-Président délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Pierre CHEVALIER, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		7 623 332,46		3 289 981,96		10 913 314,42
Opérations de l'exercice	3 855 397,80	3 818 974,41	2 304 457,01	2 455 593,13	6 159 854,81	6 274 567,54
TOTAUX	3 855 397,80	11 442 306,87	2 304 457,01	5 745 575,09	6 159 854,81	17 187 881,96
Résultats de clôture		7 586 909,07	20 000,00	3 441 118,08	20 000,00	11 028 027,15
Restes à réaliser					20 000,00	20 000,00
TOTAUX CUMULES	3 855 397,80	11 442 306,87	2 324 457,01	5 765 575,09	6 179 854,81	17 207 881,96
RESULTATS DEFINITIFS		7 586 909,07		3 441 118,08		11 028 027,15

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

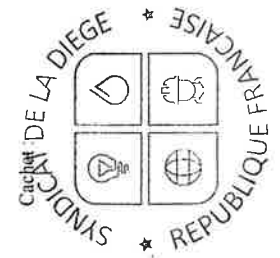
2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :
 Au registre sont les signatures



Pour expédition conforme,
 Le Vice-Président,
 Pierre COUTAUD